Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502396-20251216-D202584MP-DE

DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL PORTANT SIGNATURE D'UN MARCHE SELON LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2123-1 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

N° 2025.84MP

Le Maire de la Ville de RETIERS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22 - alinéa 3,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée jusqu'à 90 000 €, ainsi que les avenants jusqu'à 5% du marché initial du marché, lorsque les crédits sont prévus au budget,

Vu le marché de prestations nettoyage de vitreries avec l'entreprise LM Propreté qui arrive à expiration le 31/12/2025

Considérant la consultation simple réalisée auprès d'entreprises susceptibles d'assurer ce service,

Considérant que l'offre remise par la société LM propreté en date du 02 décembre 2025, est économiquement la plus avantageuse et la mieux-disante,

DÉCIDE

Article 1 : La Commune de Retiers approuve le contrat de prestations de nettoyage de vitrerie à intervenir avec le l'entreprise LM propreté situé 13 avenue de Ouessant – 35170 BRUZ pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2026, reconductible par tacite reconduction 2 fois par période de 12 mois, sans que la durée totale ne puisse excéder 3 ans, moyennant un tarif annuel maximum de 5992.50 € HT.

Article 3 : Conformément à l'article L. 2122-23 - alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera informé de la présente décision qui sera transcrite sur le registre des délibérations de la Commune.

Article 4 : La présente décision sera transmise à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Centre des Finances Publiques de Vitré,
- Entreprise LM propreté

et affichée à la Mairie.

Fait à RETIERS, le 16 décembre 2025
Le Maire,
Thierry RESTIF

MAIRIE de RETIERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine

Affichée le :
Reçue à la Préfecture le :